



Commissions doctorales d'orientation

« Au sein de l'UNamur, les autorités académiques visées à l'article 115 du décret sont : 1° la Commission doctorale d'orientation « Sciences humaines et sociales », compétente dans les domaines d'études 1 à 10 visés à l'article 83, §1er, du décret ; 2° la Commission doctorale d'orientation « Santé, Sciences et Techniques » compétente dans les domaines d'études 11 à 21 visés à l'article 83, §1er, du décret » (article 4 du règlement doctoral de l'UNamur).

<i>Commission doctorale d'orientation « Sciences humaines et sociales »</i>	<i>Commission doctorale d'orientation « Santé, Sciences et Techniques »</i>
Mme Anna Constantinidis	M. Johan Wouters
M. Jean-Yves GNABO, Secrétaire	M. Laurent Houssiau
M. Hervé Jacquemin	M. Jean-Marie Jacquet
Mme Laura Rizzerio, Présidente	M. Michel Jadot
Mme Annabelle Klein	M. Pierre-Yves Schobbens, Président
M. Axel Tixhon	Mme. Anne-Catherine Wéra, Secrétaire